

## La langue des pictogrammes

Ils sont presque partout, sur les emballages de nourriture, de cosmétiques, de produits hygiéniques, etc. ou sur le produit lui-même. Mais que signifient-ils ? Quels sont ceux qu'on veut avoir sur nos emballages ?

Ici, il vous est proposé un « dictionnaire pictographique », pour vous aider à plus facilement repérer celui dont vous chercher les informations, et par conséquent faire de meilleurs choix de produits. Attention, il en existe bien d'autres, ici est un grand récapitulatif de ceux qu'on veut retrouver ou des plus connus.

### Les labels écologiques génériques

- **Ecolabel** : concerne des produits qui ont un moindre impact sur l'environnement sur la base des critères environnementaux et de critères de performance. Ces critères écologiques tiendront compte de tous les aspects de la vie d'un produit, depuis sa production et son utilisation jusqu'à son élimination ultérieure



- « **Préserve la couche d'ozone** » : indique que le produit ne contient pas de CFC (gaz qui contribuent à la destruction de la couche d'ozone). Mais aujourd'hui les CFC sont aujourd'hui totalement interdits à la production et à la consommation.



### Les labels agroalimentaires

Bio

- **La feuille verte** : label européen



- **AB (Agriculture Biologique)** : label français reconnu par l'état. Il répond au cahier des charges européen du label « *La feuille verte* ». Il garantit des cultures sans pesticides, ni traitements chimiques (sauf produits transformés). Côté élevage, un seuil de 0,9% d'OGM est toléré. Un espace minimal est garanti à chaque animal ainsi qu'un minimum de temps en plein air.



- **Bio Cohérence** : Il garantit en plus du label bio européen, la non-coexistence des cultures bio/non-bio, du 100% bio même dans les produits transformés et qu'au moins 50% de la nourriture donnée aux animaux d'élevage doit être locale ; interdiction totale d'utiliser des OGM



- **Nature et Progrès** : Il a l'objectif supplémentaire de limiter les intermédiaires (mise en valeur des productions locales) et manifeste un intérêt particulier pour la préservation des ressources communes.



- **Demeter** : concerne les cultures en biodynamie : préparation des sols pour favoriser entre autres la régénération continue, réutilisation maximale des « déchets », respect du cycle lunaire.



- **Bio Garantie** : En Belgique, c'est la référence. Il se base sur la réglementation bio européenne et s'engage à respecter d'autres exigences telles que la charte de durabilité écologique, économique et sociale.



#### Equitable/Responsable

- **EcoCert** : certifie l'utilisation de ressources renouvelables et transformées par des procédés respectueux pour l'environnement. Garantit l'absence d'OGM, parabènes, nanoparticules de colorants de synthèses et d'ingrédients issus de la chair d'animal.



- **Bio équitable et Bio solidaire** : garantit que les produits proviennent d'une culture éthique et écologique des pays en développement (équitable) ou de zones développées du globe (solidaire).



- **Fair Trade / Max Havelaar** : certifie des produits de commerces équitables fabriqués selon des méthodes durables.



- **World Fair Trade Organisation (WFTO)** : première organisation mondiale de commerce équitable qui assure que les produits proviennent d'une culture éthique et écologique.





- **Marine Stewardship Council (MSC)** : récompense les pêcheries dont la gestion et les pratiques sont reconnues comme étant écologiquement responsables. Il certifie que le produit issu de la mer provient d'une pêcherie, bien gérée et ne contribue pas au grave problème de surpêche. Mais attention, une étude accuse cette certification d'être bien trop laxiste



- **Rainforest Alliance** : s'intéresse aux pratiques agricoles écologiques pour la protection et la préservation de la biodiversité. Il indique que les produits proviennent pour au moins 30% d'exploitation agricoles Rainforest Alliance. Si le label ne précise pas un pourcentage entre 30% et 90%, cela signifie que plus de 90% des ingrédients du produit sont issus d'exploitations agricoles labellisées. Il garantit également de bonnes conditions de travail.



- **Cocoa Life** : assure la préservation et la restauration des forêts et maintien des écosystèmes, l'aide aux futures générations de producteurs par des ressources naturelles durables utilisées dans l'exploitation. Garantit aussi la réduction du travail forcé des enfants, la baisse de vulnérabilité face aux chocs externes et augmente la participation des femmes dans les processus de prises de décision.
 
- **Roundtable on sustainable palm oil (RSPO)** : il garantit une production dans le respect des principes suivants : transparence, respect de la législation locale, culture intégrée, responsabilité environnementale, bonnes conditions de travail, amélioration continue, ... Il certifie que les produits proviennent de l'agriculture intégrée. L'érosion des sols, la pollution de l'eau et la perte de fertilité des sols doivent également être évitées. Toute extension de la plantation doit être précédée d'une analyse d'impact. Abattre une forêt primaire à haute biodiversité est interdit. Il garantit également l'interdiction du travail forcé ou obligatoire, l'obligation de liberté syndicale, le salaire minimum garanti selon les standards locaux, le droit de négociation collective et l'interdiction du travail des enfants et de la discrimination.
 
- **Cocoa Life** :

#### Nutritionnel

- **Bleu Blanc Cœur** : promeut un élevage plus respectueux des animaux et de l'environnement et une nutrition de qualité fournie aux animaux qui en retour nous assure des produits riches en oméga 3






#### Origine, protection et savoir-faire

- **Appellation d'Origine Protégée (AOP)** : se base sur la notion de terroir. Le savoir-faire, la méthode de production, et l'origine des produits initiaux sont concernés sur une zone précise. L'AOP ne peut être officialisée, si l'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) n'est pas finalisée.
- **Indication Géographique protégée** : identifie des produits agricoles, brut ou transformés, sur une zone géographique spécifique. Les cahiers de charges sont moins stricte que pour les AOC, mais définissent de la même façon les règles de bonnes pratiques à respecter.
- **Spécialité Traditionnelle Garantie** : les qualités des produits bénéficiant de ce label sont basées sur une composition et une méthode de fabrication ou de transformation traditionnelles. Il retrace une pratique ancestrale, un savoir-faire, pratique typique particulière nationale, régionale ou locale mais qui peuvent être réalisés en dehors du pays ou de la région de provenance ou de fabrication initiale du produit.
- **Label Rouge** : est un sigle national (français), qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieur par rapport aux autres produits similaires habituellement commercialisés.



## Les labels concernant les déchets

- **Anneau de Moebius** : signifie « ce que produit ou cet emballage est recyclable » ou « ce produit ou cet emballage contient 65% de matières recyclées »  

- **Cradle to Cradle (C2C)** : certifie qu'un produit fabriqué doit pouvoir, en fin de vie, produire à nouveau le même produit, sans ajout autre qu'énergétique. Il garantit également la fabrication des meubles a des impacts réduits sur l'environnement via l'utilisation, si possible, de matières premières recyclées pour la fabrication et qu'une partie de l'énergie utilisée lors de la fabrication des meubles en plastique est d'origine renouvelable.  

- **Point-vert** : garantit seulement, conformément à la loi, que le distributeur du produit contribue financièrement au programme Eco-Emballages. Les fonds ainsi obtenus sont reversés aux collectivités locales et servent à la mise ne place de la collecte sélective des emballages des ménages.  

- **Triman** : ce logo indique clairement que l'emballage est recyclable et doit être jeté dans la poubelle de tri. Il n'est pas toujours imprimé directement sur l'emballage et l'information n'est parfois indiquée que sur le site web du produit.

## Les labels de produits cosmétique

- **Slow cosmétique** : les produits privilégient les ingrédients naturels et biologiques les moins transformés possibles, excluent les ingrédients nocifs pour l'environnement, la peau et les animaux et minimisent leur impact écologique dans l'ensemble du cycle de vie. Les produits doivent également répondre à des besoins fondamentaux de la peau (nettoyage, hydratation, protection) et ne doivent pas tromper le consommateur par de fausses promesses.  

- **Nature & Progrès** : 95% minimum des ingrédients d'origine naturelle dans le produit fini, tous issus de l'agriculture biologique (si disponible)  

- **Demeter** : 90% minimum des ingrédients d'origine agricole sont produits en biodynamie (système de production agricole qui considère la Terre comme un « tout », comme un être vivant qui suit sa propre évolution). Les autres 10% des ingrédients doivent être bio.  

- **Ecocert** : impose que les emballages sont biodégradables ou recyclables, les ingrédients sont issus de l'agriculture biologique ou sont naturels (à 95% minimum). Ils sont transformés par des procédés respectueux de l'environnement. Ce label interdit aussi les ingrédients controversés ou toxiques : OGM, parabènes, nanoparticules, silicones, parfum, colorants de synthèse, ingrédients testés ou issus d'animaux (sauf lait et miel).  
  
Il existe deux labels Ecocert :

- \* **Cosmétique biologique** : proche du label Cosmobio, il assure 95% minimum d'ingrédients végétaux issus de l'agriculture biologique et 10% minimum d'ingrédients biologiques dans le produit fini.



- \* **Cosmétique écologique** : 50% minimum d'ingrédients végétaux issus de l'agriculture biologique et 5% minimum d'ingrédients bio dans le produit fini.



- **Vegan** : garantit une absence des tests sur les animaux, de chair animale et d'ingrédients d'origine animale dans le produit ou l'emballage. Par contre, il ne garantit pas que le produit n'est pas testé sur les animaux sur les marchés étrangers ou encore que le produit soit issu d'une agriculture biologique vegan.



- **Cruelty free** : garantit l'absence des tests sur les animaux, même sur les marchés étrangers.



- **Cruelty free et vegan** : combine les labels « Vegan » et « Cruelty free »



- **Cosmétique Bio (charte cosmebio)** : Ce logo garantit que le produit contient au minimum



- \* 95% d'ingrédients d'origine naturelle sur le total du produit
- \* 95% minimum, pour les ingrédients végétaux, doivent être issus de l'agriculture biologique
- \* 10% minimum d'ingrédients bio sur le total du produit

Il autorise néanmoins une quantité minime de produits de synthèses qui sont encore indisponibles sous forme naturelle actuellement. Les procédés de fabrication sont les moins polluants possibles et les emballages sont biodégradables ou recyclables.

- **Natruie** : garantit des ingrédients naturels ou nature-identiques et biologiques, des pratiques respectueuses de l'environnement et l'absence d'OGM.

- \* **Cosmétique naturelle (niveau 1)**  
(un minimum de substances naturelles et un maximum de substances naturelles dérivées)
- \* **Naturelle avec une portion de bio (niveau 2)**  
Au moins 70% de substances naturelles ou substances naturelles dérivées sont bio)
- \* **Cosmétique bio (niveau 3)**  
Au moins 95% des substances naturelles ou substances naturelles dérivées sont bio)



## Les labels de la mode

### Les labels délivrés par Ecocert

- **Global organic textile standard (GOTS)** : certifie l'origine biologique des matières et un processus de fabrication socialement responsable et respectueux de l'environnement, bannit les produits chimiques dangereux (métaux lourds, perturbateurs endocriniens, OGM, brome, chlore, chrome, phtalates, etc.) Il cherche à limiter les effets externes négatifs : limitation de l'arrosage des cultures, assainissement des eaux usées, emballages recyclables, etc. Il protège les travailleurs : interdiction du travail forcé et du travail des enfants, conditions de travail, de rémunération, de sécurité des d'hygiène correctes et atteste de la qualité du produit final : résistance aux lavages, durée de vie longue, ...
- **Oeko-tex<sup>®</sup>, Standard 100** : interdit les métaux lourds, colorants allergènes ou cancérigènes, phtalates, benzène, etc. Il limite l'utilisation des pesticides, les substances polluantes et allergènes, l'utilisation des ressources dont la confection et représente un gage de qualité sanitaire, plus qu'environnementale ou sociale.



- **Organic Content Standard (OCS)** :
  - \* **Blended** : garantit 5% des matières biologiques



- \* **100** : s'applique aux produits composés de 95% de matières biologiques



### World Fair Trade Organisation



Les vêtements sont issus du commerce équitable et ce label assure entre autres une rémunération et des conditions de travaux justes, une limitation du nombre d'intermédiaires, et le respect des droits des travailleurs.

### EU-Ecolabel européen Textile



Ce label est essentiellement environnemental, il impose une teneur minimale en fibres recyclées pour les textiles à base de polyester, interdit l'utilisation des pesticides, substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques (hors dérogations) et encourage l'efficacité énergétique des processus de production, le traitement des eaux usées, des pratiques sociales respectueuses des hommes. Les vêtements pour enfants de moins de 3 ans doivent être composés au minimum de 95% de coton bio.

### Origine France garantie



Il garantit une confection faite intégralement en France et une origine française à haute de 50% minimum de coût de production. Il soutient une pratique qui favorise l'emploi en France et permet de réduire l'impact carbone de nos vêtements. Attention, si les vêtements sont confectionnés en France, les textiles sont, eux, souvent issus de l'étranger

## Les labels de l'énergie

- **Energy Star** : certifie l'efficacité énergétique des appareils en fonctionnement et en mode veille



- **Ecolabel EU** : garantit l'efficacité énergétique, l'utilisation raisonnable de l'eau pour les appareils de lavage et l'utilisation limitée de substances dangereuses, sur l'ensemble du cycle de vie du produit



- **TCO Certified (certification internationale)** : certifie l'efficacité énergétique, la qualité du matériel, l'ergonomie de l'appareil et la limitation des substances polluantes dans le cycle de vie du produit



## Les labels des fournitures (scolaires ou autres)

- **Blue Angel** : promeut les préoccupations de protection de l'environnement et des consommateurs. Par conséquent, il est attribué à des produits et services particulièrement bénéfiques pour l'environnement et qui répondent également à des normes élevées en matière de sécurité et de santé au travail et d'aptitude à l'emploi.



- **EU Ecolabel**

- **Nordic Ecolabel** : en fonction de la catégorie des produits, les impacts environnementaux qui suivent sont pris en considération : la consommation d'énergie, les émissions dans l'air et dans l'eau, l'interdiction de substances nocives, les déchets d'emballage, l'agriculture biologique, les matériaux recyclés...



- **NF Environnement** : certifie que les produits se composent pour au moins 50% de papier recyclé ou pour au moins 30% de fibres issues d'une gestion durable des forêts. Il ne peut y avoir en aucun cas recourir à des substances toxiques. Il impose des normes maximales d'émission de substances nocives dans l'eau et l'air lors de la production. De même, il applique des normes en matière de consommation énergétique et d'émissions de CO<sub>2</sub>. Un système de gestion des déchets doit également être mis en place.



- **Paper by Nature** : comprend des critères concernant la gestion responsable des forêts et la fabrication du papier et concernant tous les impacts environnementaux potentiellement générés par le processus de transformation du papier : économies d'énergie, réduction des émissions dans l'eau et l'air et limitation de l'utilisation de substances nocives pour l'environnement au cours de la transformation



- **FSC** : garantit qu'un produit provient de forêts gérées de manière responsable et/ou d'un matériau recyclé.



- \* **100%** : le produit provient entièrement d'une (de) forêt(s)
- \* **Mix** : le produit est issu d'un processus de production mélangeant des matériaux FSC avec des matériaux recyclés et/ou contrôlés.
- \* **Recycled** : indique que le produit est composé à

100% de bois ou de fibres recyclés.

- **PEFC** : garantit que le papier provient d'une forêt gérée durablement. Les fibres utilisées pour la production du papier doivent être issues de forêts gérées durablement ou de fibres recyclées.



- \* **Recyclé PEFC** : papier doit contenir au moins 70% de fibres recyclées
- \* **Certifié PEFC** : 70% des fibres doivent provenir de la sylviculture durable ou être des fibres recyclées (avec un maximum de 85% de fibres recyclées)